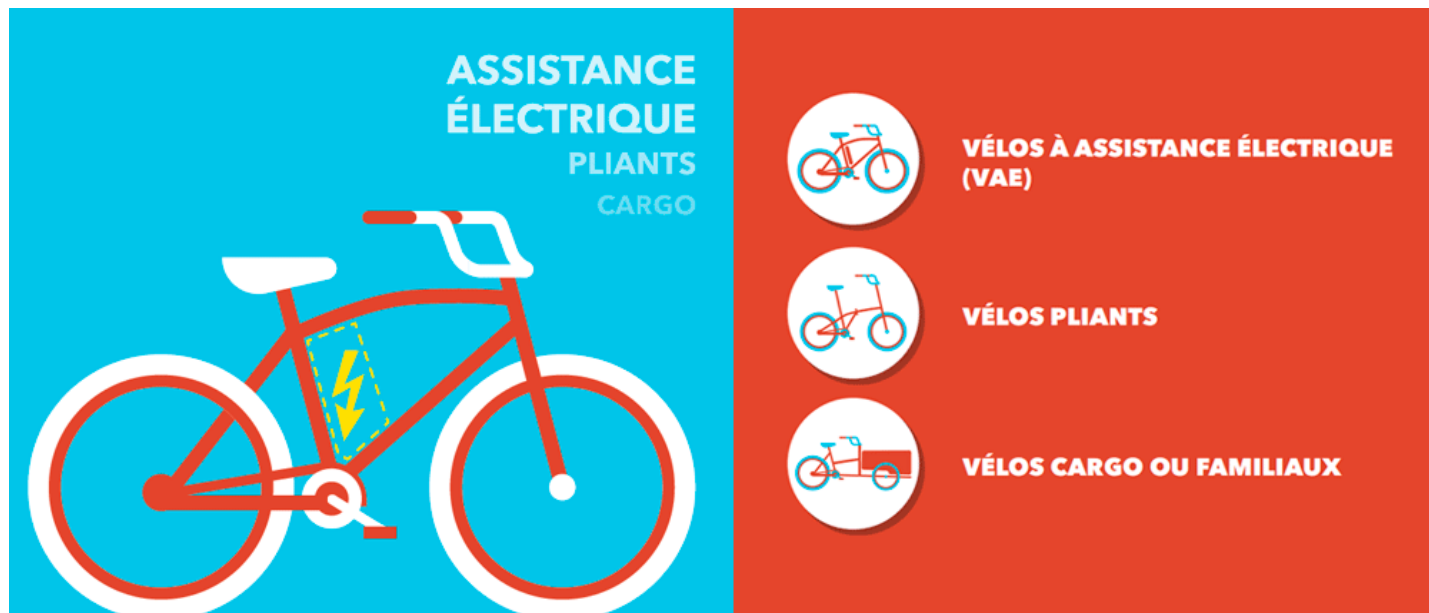


Aide pour l'acquisition de vélos spécifiques



Pour accompagner le déconfinement progressif de la population, réduire la pression sur les transports en commun et poursuivre la politique de promotion des modes de déplacement actifs, la Métropole Rouen Normandie a relancé son dispositif d'aide pour l'acquisition de vélos spécifiques à compter du 30 avril 2020.

Cette aide concerne l'acquisition de vélos spécifiques (vélo à assistance électrique, pliant, cargo ou familial ainsi que châssis pendulaires à deux roues).

Elle est réservée aux 2000 premiers dossiers complets déposés en ligne par des personnes physiques dont la résidence principale se situe dans l'une des communes membres de la Métropole Rouen Normandie. Elle représente une subvention (sans conditions de ressources) de 30 % du montant TTC du vélo, dans la limite de 300 €, si le matériel acheté est neuf, homologué et vendu par un commerçant professionnel. Une nouveauté importante a été décidée pour conserver à la mesure un effet levier réel. Un plafond à la valeur d'achat des vélos selon leur nature a été instauré :

- vélos à assistance électrique et vélos pliants d'une valeur inférieure à 4 000 euros TTC ;
- vélos cargos ou familiaux d'une valeur inférieure à 6 000 euros TTC.

Liens transversaux de livre pour Aide pour l'acquisition de vélos spécifiques

- [↩ Les modes de transport alternatifs : place au vélo](#)
- [Haut](#)
- [Les parcs vélos ↪](#)